



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agrobiologie

Question écrite n° 40011

Texte de la question

M. Louis Le Pensec appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'inquiétude de la filière agrobiologique bretonne face à un désengagement de l'Etat. Dans le domaine de l'agriculture biologique, la Bretagne est une des régions françaises les plus dynamiques. Depuis deux ans, grâce aux financements obtenus dans le cadre du XIe contrat de plan Etat-Region, la filière régionale s'est structurée et a donné naissance à une organisation interprofessionnelle, Inter Bio Bretagne. L'agriculture biologique bénéficie d'un cadre juridique avec des règles de production répertoriées dans des cahiers des charges homologues et un système de contrôle réglementé. L'agriculture biologique est porteuse de solutions techniques intéressant le domaine environnemental. D'un point de vue économique, le marché de l'agriculture biologique est l'un des rares marchés agricoles où il y a une demande largement supérieure à l'offre et donc des perspectives de développement importantes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui assurer que l'Etat remplira les engagements qu'il a pris envers la filière agrobiologique dans le XIe contrat de plan Etat-Region.

Texte de la réponse

Les engagements pris par l'Etat dans le cadre du contrat de plan avec la région Bretagne sont actuellement tenus en matière d'agri-environnement. Dans ce cadre, la filière agrobiologique peut naturellement proposer ses projets à l'agrément des préfets. L'honorable parlementaire peut être ainsi rassuré quant à l'attention portée à cette filière, dont l'organisation est le meilleur gage d'efficacité à terme.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40011

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3196

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6140